

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE TECHNO-CONSULTING SPRL-BVBA , juin 2014.

Ces conditions font partie intégrante de l'accord, à l'exclusion des conditions propres au client. Il ne peut y être dérogé que par écrit.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent uniquement entre entreprises, dans le cadre de transactions commerciales conduisant à la livraison de biens ou à la prestation de services dans le cadre d'une activité professionnelle ou économique indépendante.

1. Les biens ou services sont livrés tels que décrits sur la facture pro forma, l'offre, la facture, le bon de commande ou tout autre formulaire de commande (courriel, lettre, ...).
2. Les biens ou services sont livrés dans le délai indiqué sur le bon de commande, en tenant compte des tolérances habituelles propres à la nature de l'industrie ou du commerce.
3. La livraison est effectuée au vendeur, sauf accord contraire par écrit.
4. Les marchandises sont transportées aux frais et aux risques de l'acheteur.
5. Les plaintes concernant les marchandises livrées ou les services fournis ne peuvent être acceptées si elles ne nous parviennent pas par écrit dans les sept jours suivant la livraison. Les vices cachés doivent être signalés dans un bref délai après leur découverte.
6. Nos livraisons sont payables au plus tard le 30ème jour après la date de facturation.
7. La marchandise livrée reste notre propriété aussi longtemps que le prix total (principal, frais et intérêts) n'a pas été payé. L'acheteur supporte les risques à partir du moment de la livraison. Il doit conserver les marchandises dans leur état. En cas de non-paiement de la facture le 7ème jour après l'envoi recommandé d'un rappel, la convention peut être résiliée de plein droit par nous et au moyen d'une simple déclaration envoyée par courrier recommandé. Tout ceci sans préjudice du paiement de dommages et intérêts par l'acheteur défaillant.
8. En cas de non-paiement de la facture à la date d'échéance, des intérêts seront réclamés de plein droit et sans mise en demeure. Ces intérêts de retard sont calculés sur la base du taux d'intérêt de référence de la Banque centrale européenne. En cas de non-paiement ou de retard répété dans le paiement de la facture, le techno-consulting peut résilier tous les contrats ou commandes sans avoir à indemniser l'acheteur.
9. En outre, sans mise en demeure, le montant de la facture impayée est majoré de 10 %, avec un minimum de 25 euros à titre de clause de dommages et intérêts pour les frais de recouvrement extrajudiciaires et les dommages contractuels, sans préjudice des autres frais de recouvrement pertinents.
10. Les frais de voyage sont calculés entre le lieu de résidence du prestataire de services et la destination finale (aller et retour).
11. Techno-consulting sprl - bvba peut mettre fin aux contrats sans raisons spécifiques. Une lettre recommandée en informera l'acheteur. Un délai de préavis de 20 jours est applicable (uniquement pour la prestation de services). Ce délai de préavis ne peut être donné que pour les services rendus.
13. Tous nos accords et contrats sont régis par le droit belge. Tous les litiges relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi.